



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES YVELINES

*Communiqué de presse*  
[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

*Communiqué de presse*

Versailles, le 14 janvier 2019

### ACCUEIL PERSONNALISÉ SUR RENDEZ-VOUS

La Direction départementale des Finances publiques des Yvelines informe ses usagers qu'à compter de janvier 2019, le service d'accueil personnalisé sur rendez-vous à destination des particuliers est généralisé à l'ensemble des Services des Impôts des Particuliers du département.

Souple et pratique, l'accueil personnalisé sur rendez-vous permet d'améliorer la qualité de service en évitant aux usagers de se déplacer lorsque cela n'est pas nécessaire et, si cela est nécessaire, en leur assurant d'être reçus sans file d'attente, à l'heure choisie, par un agent ayant pris préalablement connaissance de leur dossier et en étant muni des pièces utiles.

Pour bénéficier de cette réception personnalisée, réservée aux demandes les plus complexes, les usagers sont invités à **prendre rendez-vous sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)** (rubrique « **Contact** ») ou par téléphone ou encore au guichet de leur Service des Impôts des Particuliers (SIP) dont les coordonnées sont jointes en annexe.

Dès le premier contact à distance, tout est mis en œuvre pour que l'utilisateur obtienne une réponse, si nécessaire en rappelant l'utilisateur.

De plus, sur place, les Services des Impôts des Particuliers sont dotés d'un espace PC libre-service permettant aux usagers d'utiliser les services en ligne où ils peuvent trouver de nombreuses réponses aux questions d'ordre général ou personnel via leur espace Particulier.

Nous vous remercions de bien vouloir relayer cette information auprès de vos administrés.

Pour Le Directeur départemental des  
Finances publiques des Yvelines



Emmanuelle Hermand  
Chargée de communication